ROUBAIX

A LA MAIRIE

A l'occasion de la Nouvelle année, les bureaux de la Mairie seront fermés les 1er et 2 janvier. Toutefois le bureau de l'Etat civil sera ouvert le mercredi jusqu'à midi et le jeudi jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

CRÈCHES MUNICIPALES

Les crèches municipales seront fermées toute la journée du mercredi 1er janvier.

LE FEU

Mardi, vers neuf heures du matin, un feu de cheminée, rapidement éteint par les pompiers, s'est déclaré chez M. Emile Lienard, tisserand, rue de la Basse-Masure, 47. Les dégâts sont de minime importance.

ENTRE TRAM ET VOITURE

Mardi, vers huit heures du matin, rue de l'Epeule, le tramway 104 a tamponné un tonneau attelé d'un cheval, appartenant à M. Lussier, marchand de charbon, rue du Curoir, que le domestique Gossens Pierre, 19 ans, demeurant rue de Wagram, 28, avait abandonné pour prendre un verre dans un estaminet. Gossens sera l'objet d'un double procès-verbal pour abandon de voiture et coups sur son cheval. Un marchepied du tram a été enlevé, mais personne n'a été blessé.

LUMINOL Savon donnant au linge une blancheur éclatante

LES COURS DE CHAUFFEURS DE L'AUTOMOBILE CLUB DU NORD

Le Comité directeur de l'Automobile-Club du Nord vient de décider que les cours gratuits de chauffeurs-mécaniciens d'automobiles (2e année) seraient organisés cet hiver à Lille et à Roubaix simultanément et commenceraient dans la seconde semaine de janvier. Ils auront lieu 2 fois par semaine le soir à 8 heures 15, à Lille, à l'école des Arts et Métiers, boulevard Louis XIV ; à Roubaix, à l'école pratique de commerce et d'industrie, rue du Collège (Institut Turgot), et comprendront au total une trentaine de séances pour les deux cours théorique et pratique. Il sera perçu à la première séance un droit d'inscription de dix francs, ces droits devant servir à accorder des médailles et diplômes aux lauréats des cours, après l'examen de clôture.

Les jeunes gens désireux de suivre ces cours doivent adresser pour le 3 janvier au plus tard leur demande écrite (en indiquant leurs références), à l'adresse de M. le président de l'Automobile-Club du Nord, avec la mention « Cours de chauffeurs », sur l'enveloppe. A Roubaix, au siège du Club, 11, Contour Saint-Martin ; à Lille, à l'école des Arts et Métiers, 6, boulevard Louis XIV. Les élèves admis et dont le nombre est limité seront avisés en temps voulu de la date du commencement des cours.

COFFRES-FORTS GRUSON
21, Rue Royale, LILLE
— ENVOI DU CATALOGUE — 41060

LA SAINTE-CÉCILE

Suivant la tradition, l'excellente chorale mixte « Le Cercle Moderne », s'est réunie dimanche en un banquet fraternel pour fêter Sainte-Cécile, au siège de l'Association, à l'estaminet de l'Enfié, rue de Blanchemaille. Les convives étaient très nombreux. A la table d'honneur avaient pris place : M. Augustin Dubus, président de la société. Il avait à ses côtés : MM. Auguste Lardinois, Albert Carrette, directeur actuel, et directeur honoraire du Cercle Moderne ; Julien Laureys, Olivier, Branquart, chef et sous-chef de la section symphonique du cercle ; Théo Durieux, Drouiers, président et vice-président de l'Harmonie Municipale de Croix ; Emile Carrette, Amédée Plouvier, président et membre du Comité de la société de gymnastique « La Patriote », de Wattrelos ; Victor Barrez, Léon Deman, président et sergent-major de la musique « Les Amis Réunis de Tourcoing » ; les membres du comité de la société et de la Presse. Le repas, servi à souhait, eut le bon de mettre tous les assistants en joyeux humeur. Au dessert, des toasts, chaleureusement applaudis, ont été portés par MM. Augustin Dubus, Auguste Lardinois, Edouard Dubus, Olivier Branquart, Emile Carrette, Reiter, Albert Carrette et un membre de la Presse. Cette agréable soirée s'est achevée tardivement au milieu de la gaieté générale et comme il convenait, par un concert de la plus charmante intimité, qui fait honneur aux distingués artistes qui s'y sont produits. Un bal très animé, auquel ont pris part les membres des familles des sociétaires et de nombreux amis a suivi. En somme, fête très réussie, qui a resserré plus encore si possible, les liens étroits qui unissent les membres de cette phalange artistique et dont chacun conservera un inoubliable souvenir.

BAINS DE LA RUE DE ROME

L'établissement municipal des bains de la rue de Rome sera fermé le mercredi 1er janvier.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN

Semaine du 23 au 29 décembre 1907. Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 948 ; enfants, 708 ; total : 1.716. Prêt du couchage : 650 lits complets en circulation.

THEATRE DU FONTENOY

Aujourd'hui, à l'occasion des fêtes du Nouvel An, le « Royal-Cinéma » donnera deux grandes représentations, en matinée à 4 heures, et en soirée à 8 heures. Inutile de dire que le programme sera tout particulièrement soigné et constituera de véritables étrennes pour les fidèles habitués du « Royal-Cinéma ». Pour éviter l'encombrement les portes seront ouvertes à 3 h. 1/2 pour la matinée et à 7 h. 1/2 pour la soirée. Prix des places : premières, 1 fr. ; secondes, 0.50 ; galeries, 0.30. — Avis important : La salle sera soigneusement chauffée.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Bertha Tilkindi, rue de la Rondelle. — Clara Decrème, rue de Tournai, cour Devogel, 21. — Yvonne Puteaux, rue de Blanchemaille. — Odette Lesur, rue Jean-Baptiste-Glineur, 2. — Marcel Florin, rue du Fontenoy, cour Hochepied, 12. — Camille Buffels, rue Ste-Elisabeth, cour St-Louis, 3. — Maurice Roepaert, rue St-Louis, cour Blues, 4.

MARIAGE. — Jules Bailleul, tisserand, rue de l'Abattoir, 7 et Virginie Desbarbieux, modiste, rue du Tilleul, 126.

DÉCÈS. — Frédérique Loet, 82 ans, ménagère, rue de Lille, cour veuve Motte-Degand, 14. — Jean Vantheemsche, 13 ans, rue Notre-Dame, 41. — Henri Delecluse, 46 ans, tisseur, rue de Blanchemaille. — Charles Willebolle, 78 ans, sans profession, rue Decrème, 178.

TOURCOING

BONNE ANNÉE

Nous ne saurions manquer à la tradition qui veut qu'au seuil de l'année nouvelle nous présentions nos meilleurs vœux et souhaits à nos fidèles lecteurs.

Que 1908 leur soit en tous points favorable. Ce sont nos vœux les plus chers.

Aux républicains nous dirons : 1908 marquera encore une bataille et aussi sans nul doute une nouvelle et éclatante victoire.

Préparez-vous à repousser une fois de plus avec votre entrain et votre vigueur accoutumés, l'assaut que tenteront de nous livrer les partis de réaction : cléricalisme et débris de nationalisme associés.

Oui, cet assaut vous le repousserez avec vaillance, et ce n'est pas encore en mai prochain que la cause ouvrera triomphante à l'Hôtel de Ville, où depuis 27 ans, pour le plus grand bien de notre cité si complètement et si heureusement transformée et embellie, siège le parti républicain dont la tâche si belle n'est pas encore totalement accomplie.

On a fait beaucoup, il reste à faire encore au point de vue social et humanitaire, notamment pour le développement de l'enseignement, etc.

La confiance des électeurs en allant à ceux qui l'ont toujours si grandement méritée, permettra de faire s'épandre quantité de belles et bonnes œuvres.

Républicains, préparez-vous donc à vous assurer une victoire digne de toutes celles déjà remportées.

L'éclairage public et particulier

L'USINE A GAZ

L'usine municipale à gaz contribue pour une part appréciable à alimenter le budget municipal.

Au budget primitif de 1908 le chiffre inscrit en recette d'après les évaluations de la commission est de 1.354.234 fr. 33.

Les frais d'exploitation de l'usine se chiffrent par une somme globale de 915.839 fr. 86.

Le bénéfice escompté est donc de 438.000 francs en chiffres ronds.

Nous ne saurions parler du gaz sans faire remarquer que si le prix du gaz est très sensiblement inférieur chez nous que dans la généralité des villes qui sont liées par contrat à des compagnies concessionnaires de l'éclairage public et, en particulier, le personnel de l'usine est de plus rémunéré à un taux supérieur.

Certaines compagnies de gaz ne voient pas cet état de choses d'un très bon œil. Elles estiment que la ville de Tourcoing donne de fâcheux exemples susceptibles d'avoir pour elles des répercussions devant les léser *gravement dans leurs intérêts.*

Ce sont là des doléances dont nous n'avons pas à tenir compte.

La ville de Tourcoing, propriétaire de son usine à gaz, l'exploite à sa guise en conciliant ces trois facteurs principaux : l'intérêt public, l'intérêt du personnel de l'exploitation et l'intérêt budgétaire.

Elle y réussit admirablement et n'a vraiment pas à se soucier si cette manière de procéder est faite pour déplaire à des compagnies qui détiennent un monopole dans une ville quelconque.

L'USINE D'ÉLECTRICITE

L'administration et le Conseil municipal furent fameusement inspirés lorsqu'ils décidèrent, il y a quelques années, la création d'une usine municipale d'électricité.

L'argument principal qui militait en faveur de cette création était le suivant sous prétexte que la ville de Tourcoing s'était réservé le monopole de l'éclairage par le gaz, elle ne pouvait cependant obliger les habitants à ne connaître d'un autre mode d'éclairage, à une époque surtout où le progrès marche à pas de géant et que l'électricité est la fée du jour.

Il fallait donc mettre l'électricité à la disposition de ceux désireux d'utiliser cette source de lumière ou d'employer l'énergie à la force motrice. Il le fallait, quitte à ce que, pendant bon nombre d'années, l'usine ne rapporte aucun profit et même occasionne un déchet annuel.

L'usine fut donc édifiée, et aujourd'hui on est en droit de se féliciter de ce qu'elle existe, car les finances municipales sont par cet fait non seulement sauvegardées, mais se trouveront dans un avenir prochain grandement améliorées.

L'existence de l'usine, avant la promulgation d'une loi récente autorisant la libre création de sociétés produisant l'énergie électrique destinée à la force motrice, a acquis des droits à la ville dont le monopole se trouve reconnu par cette loi même.

C'est ce qui a permis d'entrer en pourparlers avec la grande société « Energie Electrique du Nord » et de passer avec elle un contrat pour la distribution aux particuliers du courant aussi bien destiné à l'éclairage qu'à la force motrice.

L'économie de ce projet est très simple. La ville achètera à un prix de faveur le courant qu'elle revendra aux particuliers dans des conditions également avantageuses et tout au moins égales à celles qui sont faites par les sociétés exploitantes dans les autres villes.

L'opération se traduira forcément par un bénéfice très appréciable pour la ville.

Pour l'année prochaine, il a été porté en recettes à l'actif de l'usine d'électricité 144.418 fr 40 et en dépenses 95.306 fr 44 ; mais comme le fait remarquer M. le maire dans son rapport sur le budget primitif, ce n'est qu'après expérience que l'on pourra tabler sur des chiffres précis.

Ecole pratique de Commerce et d'Industrie
Institut Colbert

Concours pour un emploi de contremaître d'ajustage

Un concours pour un emploi de contremaître d'ajustage à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de Tourcoing aura lieu le lundi 6 janvier et se fera aux ateliers de l'école.

Les inscriptions seront reçues à la Mairie de Tourcoing (Bureau des écoles), tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures jusqu'au dimanche 5 janvier inclus.

Les candidats, qui devront être âgés de 25 ans au moins et de 40 ans au plus le jour du concours, auront à produire les pièces suivantes : 1° Une demande sur papier libre adressée au maire de la ville de Tourcoing ; 2° un extrait de naissance, 3° une pièce constatant la qualité de Français ; 4° des certificats délivrés par les maisons où ils ont travaillé, 5° un extrait du casier judiciaire.

Les candidats subiront une visite médicale à l'école, le jour du concours.

Le contremaître d'ajustage aura un traitement annuel de début de 1800 fr.

Epreuves du concours. — Les épreuves comporteront un dessin d'après une pièce ; des interrogations relatives à la profession, exécution d'une pièce, un montage sur une machine.

Victor FLAMENT,
Inspecteur de l'enseignement technique, Adjoint au maire.

VOL DANS UNE BOUCHERIE

Vers minuit un quart, dans la nuit de lundi à mardi, un ou plusieurs malfaiteurs, après avoir brisé un des grands carreaux de la vitrine de M. Vandrisse, boucher, rue Verte, dérobèrent sur le gradin de l'étalage un demi-jambon et plusieurs pâtés de lapin. M. Vital Vandrisse fut réveillé par M. René Colart qui, en rentrant chez lui, constata le bris de la vitre. Le montant du vol s'élève à une vingtaine de francs pour la viande dérobée. A cette somme s'ajoute le prix assez élevé du carreau. M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

VOL DANS UN ESTAMINET

L'avant-dernière nuit, vers une heure et demie, M. Camille Ghesquières, cafetier, rue de Roncq, fut réveillé par un bruit anormal. Il se leva aussitôt et descendit dans la salle de débit et put facilement constater que des voleurs s'y étaient introduits en fracturant les volets d'une fenêtre.

Une boîte posée contre un mur et qui contenait une somme d'environ 25 francs, appartenant à une société d'épargne avait été emportée. Mis en fuite sans doute par l'intervention de M. Ghesquière, les voleurs ne poussèrent pas plus loin leurs investigations. La boîte volée fut retrouvée fracturée, hier, rue Duguesclin, par un passant, M. Teliasse, demeurant rue des Phalempins. M. Moulinier, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête sur ce vol.

AUTRES VOLS NOCTURNES

La même nuit, des malandrins ont pénétré chez M. Latteau, épicier en gros, rue Condorcet, et ont enlevé plusieurs caisses de raisin sec.

— Un loueur de voitures de la rue Verte dont la remise donne rue Condorcet, a été victime du vol d'une couverture de cheval.

On suppose que les voleurs sont les mêmes que ceux qui ont opéré chez M. Vital Vandrisse, boucher, rue Verte.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes de la brigade mobile ont été arrêté rue des Trois-Pierres un individu qui s'efforçait de sauver un chien « blatté » qui se noyait dans le Riez. L'individu déclara se nommer Maurice Grovallet, 20 ans, maçon, originaire de Ayrolles (Yonne), demeurant à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer. Il reconnaît que le chien qui lui appartenait était dressé à la fraude. Il était du reste porteur de 6 kilos de tabac. L'animal s'est noyé. Grovallet a été remis à la gendarmerie.

UN MILITAIRE QUI TOMBE DU CAR

Hier soir, vers 6 heures un quart, un militaire du 84e digne, 3 Avesnes, M. Eusèbe Caignard, se trouvait sur un tramway venant de la gare des Francs. A l'arrivée à la Grande-Place le militaire voulut descendre avant l'arrêt complet. Il perdit l'équilibre et tomba sur la jambe gauche dont il souffrait par avance. Relevé par les agents Stuve et Desbiens, le blessé fut porté à la pharmacie Deconvelaere où il reçut des soins et fut ensuite reconduit en voiture chez son frère qui habite rue d'Arcole. Le jeune militaire habite Comines.

CONTRAINTE

Désiré L..., 25 ans, domestique, son frère Victor, 23 ans, charretier, et Léon G..., 46 ans, peintre, ont été incarcérés pour purger 2 jours de contrainte par corps.

UN VOL DE POULES. — LE COUPABLE EST DÉCOUVERT — C'EST UN CHIEN

Lundi, vers 9 heures et demie du soir, en rentrant à son domicile, rue de la Malsence, 401, M. Jules Dewerdt, camionneur, fut informé par sa femme et ses voisins que ses poules avaient fortement crié. Il se rendit donc à son poulailler situé dans sa cour et constata la disparition de quatre volailles, dont deux de forte race. Sans nul doute des voleurs avaient passé par là. M. Dewerdt se rendit hier au commissariat de M. Niederst, rue de la Malsence, et déposa plainte. Le magistrat enregistra cette plainte et ouvrit une enquête qui a abouti, dans le courant de la journée, à la découverte du coupable. Celui-ci, toutefois, ne sera pas traduit devant la justice, car c'est un voleur à quatre pattes, le chien de M. Vanbaetem, veilleur de nuit au Pont de Neuville. Trois des poules furent retrouvées étranglées et en partie dévorées, dont une dans le jardin du propriétaire du chien. La quatrième a disparu.

VOL DE BOIS

Au cours d'une ronde qu'il fit hier dans la briqueterie de son patron, M. Masquilier, entrepreneur, quai de Cherbourg, briqueterie située à la Croix-Rouge, M. Cuignet, commerçant, constata que le cadenas de la porte d'un hangar servant d'abri aux briquetiers durant l'été, avait été fracturé. Les voleurs avaient arraché les planches constituant le plafond du hangar ainsi que d'autres planches servant à dresser des lits. Le montant du vol est évalué à une cinquantaine de francs. M. Niederst, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a reçu la plainte de M. Masquilier, a ouvert une enquête.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— Mlle Suzanne Michiels, 20 ans, bobineuse chez M. Alphonse Toilet, fabricant, rue Soufllot, s'est fait une déchirure musculaire de la région costale droite en soulevant une courroie. Docteur Debuchy, 12 jours.

— Mlle Lucie Loisel, 26 ans, homme de peine chez M. Masurel-Leclercq et fils, rue du Collecteur, s'est fait un effort en soulevant une caisse. Docteur Debuchy, 10 jours.

— Mlle Léontine Demeyere, 17 ans, bâcleuse chez M. Paul Réquillart, filateur de coton, rue de Bouvines, a eu le pouce droit comprimé entre le bâti et le volant de son métier. Plaies superficielles. Docteur Defosser, 8 jours.

— Mme Honorine Piront, 45 ans, peigneuse au peignage anonyme de la Tossée, s'est fait une déchirure musculaire au niveau de la crête iliaque droite, en soulevant une bobine. Docteur Delahousse, de Roubaix, 10 jours.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Conformément à l'article 1er de son règlement la bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier.

BIBLIOTHEQUE POPULAIRE

A l'occasion du renouvellement de l'année la bibliothèque populaire sera fermée demain jeudi 2 janvier.

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES

La Mairie nous fait le communiqué suivant :

Conformément à l'arrêté de M. le Préfet, la vérification périodique des poids et mesures commencera, pour la ville de Tourcoing, le 6 janvier 1908. Elle aura lieu, pour la ville, au bureau du vérificateur, pour le quartier du Blanc-Seau, au groupe municipal et dans le local de la Caisse d'épargne, pour la Croix-Rouge.

Les commerçants précédemment des billets individuels d'avertissement seront remis aux commerçants en temps opportun.

Les marchands ambulants sont tenus de faire vérifier, dans les trois premiers mois de chaque année, tous les instruments de pesage et de mesurage dont ils font usage ou qu'ils ont en leur possession.

Indépendamment de la vérification annuelle, les commerçants et industriels doivent présenter au bureau de la vérification, pour être revêtus de la marque annuelle, avant d'en faire usage, tous les instruments de pesage et de mesurage neufs dont ils se rendent acquéreurs.

BRASSERIE DES FAMILLES

18, rue de Tournai, 3, Place des Halles, Tourcoing

Mercredi 1er Janvier 1908, à 5 heures : Mlle Belya, gommeuse excentrique. M. Bernoff, comique à transformations : Les Cohen, acrobates comiques. Mignonne, cheval parlant, dressé par M. Edouard ; Dic Carlos, exercices aux anneaux (3 hommes) ; Les Pauwels, acrobates de tapis (2 hommes, 2 dames). La troupe Edouardos, poses plastiques (7 personnes). — Cinéma. Nouvelles.

Des Cadeaux seront distribués aux entrées.

Jeudi 2 Janvier, à 2 h. 1/2 Matinée Cinématographique. — Les enfants paieront 0.15 centimes à toutes les places. 5449

Etat-Civil

NAISSANCES. — Marécaux Roger, rue du Presbytère, 4. — Lannoy Georges, rue du Général-Souham, 82. — Gaeremynck Simonne, rue du Général-Souham, 1. — Wydoughe Marguerite, rue Nationale, 122.

DÉCÈS. — Candelier Maria, 13 ans, rue des Piats, 139. — Ostyn Léon, 2 ans, rue National, 122. — Fontier Jeanne, 2 ans, rue de l'Amidonnerie, 50. — Vandenbogaerde Blanche, 9 mois, rue des Piats, 227.

Condition publique
DE LA VILLE DE TOURCOING

Entrées du 23 au 28 décembre 1907

Laines peignées	231.561
Laines filées	98 978
Laines blousses	200 445
Cotons	81 838
Soies	»».»»»
Totaux	602.341

Nombre de lots, 691. — Conditionnement, 1.540. Tirages, 273. — Dégraissages, 6 s/s. — Marché à terme, »» »»» kilos.

Sports et Jeux

FOOTBALL

Coupe Rousseau

Le premier match comptant pour la coupe Rousseau mettra aux prises jeudi prochain l'excellente équipe scolaire du Sporting Club Courtraisien et la Jeune France du Lycée de Tourcoing. Le coup d'envoi sera sifflé à deux heures sur le terrain de l'U. S. T. par M. Lagrange, arbitre officiel.

L'équipe de la J. F. L. T sera composée comme suit : Didry, Hanot, Renard A. Blin, Watrelos, Delanghe, Renard M., Maillu, Sax, Thieffry, Henroiay.

Un droit de 0 fr 25 sera perçu à l'entrée pour les personnes étrangères aux deux sociétés en présence. Les membres actifs de l'U. S. T auront droit d'entrée sur présentation de leur carte.

Roubaix et à Tourcoing on demande

simplement à ceux qui souffrent des reins et du mal de dos de bien vouloir se rendre compte par eux-mêmes de l'efficacité des Pilules Foster pour les Reins en obtenant pour la personne qui nous a donné l'attestation ci-dessous. Elle leur déclarera certainement avec autant de bonne foi qu'elle l'a fait à nous-mêmes que les Pilules Foster pour les Reins sont de tous les remèdes essayés, le seul qui lui ait réussi. Avez-vous les mêmes symptômes ? Si oui, vous savez ce qu'il vous reste à faire ; lisez avec soin et réfléchissez.

M. A. Maréchaux, facteur des postes, 20, Rue du Nord, Roubaix, nous dit : « Depuis plus d'un an je souffrais cruellement des reins et ces derniers mois les douleurs étaient tellement aiguës que je ne pouvais plus me tourner ni me bouger. Toute besogne m'était pénible et je fus naturellement forcé d'abandonner mon travail. Une fois assis, je ne pouvais me relever qu'en me soutenant à la table ou à la chaise. Les souffrances ne me laissaient aucun répit et la nuit je ne dormais pas. J'avais des sueurs, des frissons, mes urines étaient rouges et déposaient. Le docteur me disait que c'était du rhumatisme, mais malgré tous ses soins je n'avais obtenu aucun soulagement. Très inquiet de mon état, je commençais à désespérer quand un ami me parla des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Loviny, 100 Rue du Grand-Chemin Roubaix.

« Je les essayai et quelle ne fut pas mon heureuse surprise de constater dès les premiers jours une amélioration dans mon état. Une semaine après avoir commencé le traitement, je pouvais marcher sans ressentir de douleur. J'ai naturellement persévéré et maintenant je suis tout à fait bien portant. Je dors toute la nuit, l'appétit m'est revenu. Ma guérison fait l'étonnement de tous ceux qui m'ont connu si souffrant et je suis heureux de pouvoir leur dire que je dois cette heureuse guérison aux Pilules Foster pour les Reins. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. » On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens. 3 fr 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat. Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, Rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. — 17 3643

PETITE CORRESPONDANCE

Droit usuel

Un ami du « Progrès » à Lille. — Il y a ici une question de fait, si la clôture était en mauvais état, le propriétaire de la clôture ; 2° si les volets n'étaient pas fermés la nuit, le locataire qui a commis une imprudence, 3° Si la clôture n'était pas en mauvais état, s'il n'y avait pas de volets, vous, car personne n'ayant commis de faute, vous seul devez supporter les conséquences d'un cas fortuit, le bris d'une fenêtre par suite d'ouragan et de heurt de fragments de clôture ne pouvant être considéré comme réparations locatives.

P D D — L'enfant naturel reconnu a droit aux trois-quarts de la succession de sa mère, lorsque celle-ci ne laisse pas de descendant légitime et que l'enfant naturel se trouve en concours avec des ascendants, frères, sœurs, et descendants légitimes de ceux-ci, il a le droit à la totalité des biens lorsqu'il vient en concours avec des collatéraux plus éloignés.

F P à S — Demandez vous-même un certificat au spécialiste qui a soigné votre fils ; puis faites une déclaration à la mairie de la commune où il travaillait. Si on vous refuse le certificat, adressez-vous à un autre médecin, si on vous refuse les demi-salaires attaquez devant le juge de paix du canton où a eu lieu l'accident ; l'important est de prouver que l'accident a bien eu lieu, une expertise établirait ensuite la situation actuelle.

D. C. 4, à Loos. — 1° Faites appeler en conciliation devant le juge de paix du canton de votre locataire ; 2° Demandez un permis de citer ; 3° Faites citer en payement et expulsion. Vous n'aurez plus qu'à faire exécuter votre jugement ; 4° Dans le cas où le contrat passé serait violé, il serait illégal commercial à porter devant le tribunal de commerce. Il vous faudrait alors consulter un avocat, vous serez sûr de gagner votre procès et d'obtenir des dommages-intérêts. Pour être payé, il faudrait que votre adversaire soit solvable. Il nous est impossible d'arbitrer la valeur de ces dommages, qui dépendent de circonstances de fait que nous ne connaissons pas.

Un assidu du « Progrès ». — Une simple annonce dans un journal ne peut entraîner de responsabilité et vous ne pouvez, en l'espèce, exiger le nom de celui qui a fait faire l'inscription ; 2° La plupart du temps, ce genre d'annonce a pour but de tirer quelque argent de ceux qui s'y laissent prendre ; 3° L'ambassadeur de France en Autriche n'est *nullement chargé de mission de* ce genre. Il ne vous répondra pas ; 4° Si vous voulez suivre l'affaire, consultez un avocat sérieux, si elle ne constitue pas un simple attrape-nigauds, elle sera très difficile et dispendieuse à suivre. Nous croyons qu'il serait plus sage de ne pas vous entêter.

J. Nette 10. — 1° Il s'agit d'une servitude discontinue et non apparente, qui ne peut s'acquérir que par titre ; donc l'engagement verbal est nul. D'autre part, vous pouvez vous adresser à votre bailleur pour obtenir une jouissance paisible et cela, sous peine de dommages intérêts ; 2° L'arrêté réglementaire permanent ne fait allusion de la fermeture de la chasse au 31 mars qu'aux animaux malfaisants ou nuisibles, il est vrai que le lapin en fait partie ; donc, rien de changé.

Un ennuyé du « Progrès ». — 1° Il est évident que les droits de mutation étaient due sur la petite somme qui restait à toucher ; 2° A défaut de contrat, le régime légal est celui de la communauté. La moitié du mobilier était donc réputée au défunt, la moitié à sa veuve, c'est donc sur la moitié appartenant au défunt que les droits sont dus ; 3° Il est évident que les droits seront dus sur toute somme intervenant du chef du défunt.

Le plus simple serait de voir le receveur d'enregistrement qui s'occupe de la question pour solliciter sa bienveillance en lui expliquant la situation.

L Zoole. — Vous n'avez qu'une seule chose à faire : 1° Comparaître en simple police à l'effet d'obtenir contre eux condamnation ; 2° Les attaquer ensuite en dommages-intérêts devant le juge de paix du canton de leur domicile, vous arriverez ainsi plus facilement à vos fins. Faites deux affaires, la première ne vous coûtera rien, la seconde appuyée sur une condamnation pénale doit fatalement réussir.

R I 18. — 1° Si les faits que vous craignez se réalisent il vous appartiendra de les signaler à M. le maire de Lille, en lui demandant d'en aviser la commission sanitaire compétente. 2° Pour faire partir ce locataire il faut lui faire signifier congé par huissier en suivant les délais de prévenance en usage ; l'huissier à qui vous vous adresserez vous renseignera. Lorsque le moment indiqué sera passé, si votre locataire n'est pas parti, vous le ferez citer en validité de congé devant le juge de paix de son arrondissement. Vous obtiendrez un jugement d'expulsion qu'il vous appartiendra de faire exécuter. Le locataire sera condamné aux frais qui, s'il y a expulsion, pourront monter à environ quatre vingts francs. Il est rare qu'il faille aller jusqu'à l'expulsion. Si au contraire le locataire part pour l'époque fixée au congé, les frais faits restent à la charge du propriétaire.

L C 33. — Vingt et un ans.

C. D. A. — Nous ne pouvons répondre à ce genre de questions qui pourraient nous entraîner trop loin ; nous demeurons sur le terrain du droit usuel sans vouloir pénétrer sur celui de la spéculation. Le plus sûr moyen pour vous, serait d'ailleurs de vous adresser au service des voies navigables de la Somme, à Amiens.

R E à L. — Nous examinerons la question que vous nous posez d'ici peu.

Un ignorant V L. — Vous pourrez solliciter selon vos aptitudes un des emplois spécifiés aux tableau F annexe à la loi du 21 mars 1905.

Ces emplois sont trop nombreux pour les énumérer.

C. D. M. — 1° L'article 1er de la loi du 15 juillet 1893 n'accorde l'assistance médicale gratuite qu'aux Français malades, privés de ressources, il y a là une question de fait que le bureau d'assistance de la commune et le Conseil municipal trancheront, avec appel devant une commission spéciale qui siège au chef-lieu de canton. Un précédé de même pour l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, mais ici il faut être, non seulement privé de ressources, mais être âgé de 70 ans révolus, être reconnu incurable ou d'une maladie reconnue incurable.

2° On appelle centimes additionnels une surtaxe proportionnée au capital des contributions directes. Cette surtaxe profite soit au profit, soit de l'Etat, soit des départements, soit des communes. La valeur du centime n'est autre chose que le rapport fourni dans une commune par l'addition d'un centime au franc au principal des contributions directes d'une commune ; la valeur du centime rapporté à la commune sera la part de la commune dans cette somme ; pour la connaître, adressez-vous au contrôleur des contributions directes de votre commune.

3° La loi est formelle : pour cinq assistés par 1.000 au dessus de 10 pour 1.000, l'Etat donne une subvention directe de 14 % de la dépense communale complémentaire, c'est-à-dire uniquement de la dépense provoquée par ces assistés.

4° Les arbres, arbrisseaux, arbustes ne peuvent être placés qu'à deux mètres de la ligne séparative de deux héritages contigus pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations (article 67 du Code civil).

A. M. M. — Il est évident que le billet que vous avez signé peut servir de preuve contre vous en justice et que vous serez condamné si vous êtes poursuivi, à moins de pouvoir prouver que vous vous êtes acquitté, ce qui nous semble difficile.

Un vieux radical, lecteur du « Progrès du Nord ». — La loi des accidents de travail n'est pas applicable à la culture sauf en cas d'emploi de moteurs animés, le blessé pour obtenir une indemnité devra donc prouver que son patron a été par son imprudence, par une faute commise, cause de l'accident qui lui est survenu. Si les faits se sont passés comme vous le dites, cela ne lui sera guère possible.

H L. — Il est évident que s'il y a un laboratoire municipal à Armentières vous devez pouvoir, moyennant une rétribution modique, pouvoir faire vérifier un échantillon de votre lait, mais vous ne serez renseigné que pour un jour ; il vaudrait mieux acheter un appareil Gerber avec sa notice.

72

L'Institutrice des Riaulx

Par Pierre DAX

— Si on ne le peut pas.

— Dans ce cas, moralise l'institutrice très blanche, on s'éloigne, on ne voit pas celui qui fait battre le cœur... Il y a grand danger à jouer avec le feu.

Un grand étonnement passe dans les yeux de l'adolescente.

— Moi, mademoiselle, je vous le dis franchement, je ne serai jamais capable de me éloigner de quelqu'un que j'aimerai.

Oh ! que le cœur de Jeanne battit fort ! Toujours elle avait tremblé lorsque, seule, scrutant l'avenir, l'insondable avenir, elle envisageait la terrible question de l'hérédité.

Y échappe-t-il qui veut !...

L'éducation, la surveillance constante parviennent-elles à changer le virus qui coule dans les veines ?

N'y a-t-il pas gros à parier que la prostituée ne mettra pas au monde un ange de vertu ?

Le vice ne s'explique-t-il pas plutôt chez ceux qu'une violence ou un vice habituel a créés.

Les phtisiques, les alcooliques, procréent-ils des enfants sains, des poitrines larges, des poumons développés ?

Toujours... Jeanne s'était dit, lorsque la terrifiant axiome : telle mère, telle fille, lui heurtait le crâne.

— Oh ! ce ne sera pas ! Je serai là.

A cette heure surtout, la mère s'épeura.

Elle fit taire ses inquiétudes pour répondre à un bienveillant sourire

— Vous, Marguerite, vous avez été élevée comme un petit oiseau dans une jolie volière dorée. Vous ne savez rien de la vie, vous ignorez ce qu'est une peine, un chagrin, un souci. Sur les mille et un filigranes de votre nid, aucune éclaboussure n'a jamais rejailli.

— Vous avez des parents qui vous adorent... Vous avez, je crois, une amie sur qui vous pouvez compter. Eh bien quand votre cœur parlera, vous n'aurez qu'à choisir, dans le trio, un confident à qui vous ouvrirez votre cœur.

— Choisir... un confident ?

— C'est ce que vous aurez de mieux à faire, les yeux vous sentirez.

Jeanne hésitait.

D'un petit air gamin, résolu, Marguerite termina :

— « Pincée »

— Soit, si vous voulez le mot. Je dirai même avant d'être pincée, des que vous vous sentirez attirée... troublée

— Ce ne sera pas à papa que je conterai ces choses-là.

— Pourquoi pas ?

— J'aurais honte.

— Il restera Mme Paulin... et moi.

— Je crois que je vous entretiendrais plus facilement de mes rêves... Ne serez-vous pas trop sévère ?...

— Sévère, quand vous me direz que vous aimez ? Oh ! chère petite ! vous blâmer d'aimer !... jamais, je sais d'avance que votre affection sera loyale, honnête. Je connais votre cœur.

— Et si vous vous trompait, ce cœur ?

— Vous me taquinez. Je ne vous répondrai pas.

— Mademoiselle ?

— Eh bien !

— Votre cœur, à vous, n'a donc jamais battu, puisque vous ne vous êtes pas mariée ?

L'institutrice crut défaillir

— Quelle idée de me demander cela ?

— Dam ! l'autre jour, maman et papa disaient que vous étiez très, très jolie, quand vous êtes venue aux Riaulx. Ils ajoutaient que c'était très étonnant que vous n'ayez pas fait un mariage d'inclination.

Très calme, Jeanne répondit :

— Une jolie tête ne suffit pas toujours. Je n'avais aucune fortune, ajouta-t-elle très bas.

— Quand on aime, voyons, est-ce que la fortune compte ? Je ne regarderai pas à cela, je vous le jure. Je ne veux pas qu'on me parle d'argent, jamais.

— Vos parents y penseront pour vous.

— Alors, c'est votre famille qui s'est mise en travers de vos idées ?

Marguerite posa la délicate question avec déférence.

Elle avait remarqué que Jeanne évitait d'en parler, de sa famille, et elle ne voulait pas lui renouveler la peine qu'elle croyait découvrir dans ce ressouvenir.

— C'est si vieux, balbutia l'institutrice, que je ne me souviens pas.

— Oh ! c'est que ma question est indiscrète. Il faut me dire tout simplement : « Marguerite, cela ne vous regarde pas. »

D'un air enjoué, elle poursuivit :

— Ce que vous n'avez pas fait il y a dix ans, vous pouvez l'accomplir maintenant, qu'est-ce qui l'empêche ? Je vous assure, mademoiselle, que personne ne vous donnerait votre âge. On dirait presque que vous êtes ma sœur aînée.

Jeanne se tut.

Elle suffoquait.

Le lien qui unit deux sœurs est évidemment fort, mais il est beaucoup plus moral que physique, ce lien.

Est-il rare de voir des sœurs aussi dissemblables de tempérament que de traits ?

Est-il rare de voir des sœurs aux goûts complètement opposés ?

Sa sœur ?... mais elle était sa mère !... le travail de sa chair.

Ce cœur qui battait, c'était le dédoublement de son cœur.

Ces rêves dorés, cette confiance en l'amour, n'était-ce pas ses rêves, sa confiance en la vie lorsqu'elle avait seize ans ?...

Cette flamme qui illuminait l'œil candide, franc, de Marguerite, n'était-ce pas la flamme qui, dans les paupières longuement frangées avaient rép